MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE 2030

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DU MINISTÈRE DES ARMÉES

ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Paris, le 29 octobre 2026

Grands fonds marins : la DGA achève les essais de qualification d'un robot téléopéré développé dans le cadre du plan d'investissement France 2030

- **La Direction générale de l'Armement (DGA), notamment via son centre d'expertise et d'essais DGA Techniques navales, en partenariat avec la Marine nationale, a mené les essais de qualification du robot téléopéré ROV-DeepSea (ROV-D) développé par la société Travocean.**

- **Les essais par grands fonds ont été réalisés au large de la Grèce par plus de 5 000 mètres de profondeur, en septembre dernier.**

- **Ce jalon s'inscrit dans la feuille de route de la Stratégie de maîtrise des fonds marins (MFM) publiée en 2022 par le ministère des Armées et des Anciens combattants, déclinaison du mandat donné par le président de la République au SGDSN pour une Stratégie nationale interministérielle pour les câbles sous-marins.**

- **Dans le cadre du programme à effet majeur « maîtrise des fonds marins », la DGA prépare la commande d'un deuxième système ROV.**

En 2023, la DGA s'est vu confier par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) le développement d'un robot téléopéré (ROV), dans le cadre de l'objectif « Investir dans le champ des grands fonds marins » du plan d'investissement France 2030. Ce champ concentre des enjeux économiques, environnementaux et sécuritaires stratégiques.

Le marché a été notifié en septembre 2024 à la société LD Travocean, filiale de LD Armateurs spécialisée dans les travaux sous-marins. Le système ROV-DeepSea (ROV-D) a été conçu et fabriqué en seulement 21 mois. Il a ensuite fait l'objet en juillet 2026 d'une première campagne de qualification « petits et moyens fonds » (jusqu'à 2 500 mètres) au large de Toulon, suivie, dès septembre de la campagne de qualification « grand fonds » au large de la Grèce, où le système a dépassé les 5000 mètres.

Capable d'opérer jusqu'à 6 000 mètres de profondeur (soit 97% du fonds des océans), disposant de nombreux outils et instruments, le ROV-DeepSea est spécifiquement développé pour répondre aux besoins de la Marine nationale et remplir les missions de connaissance, surveillance et action qui lui incombent dans le domaine de la maitrise des fonds marins.

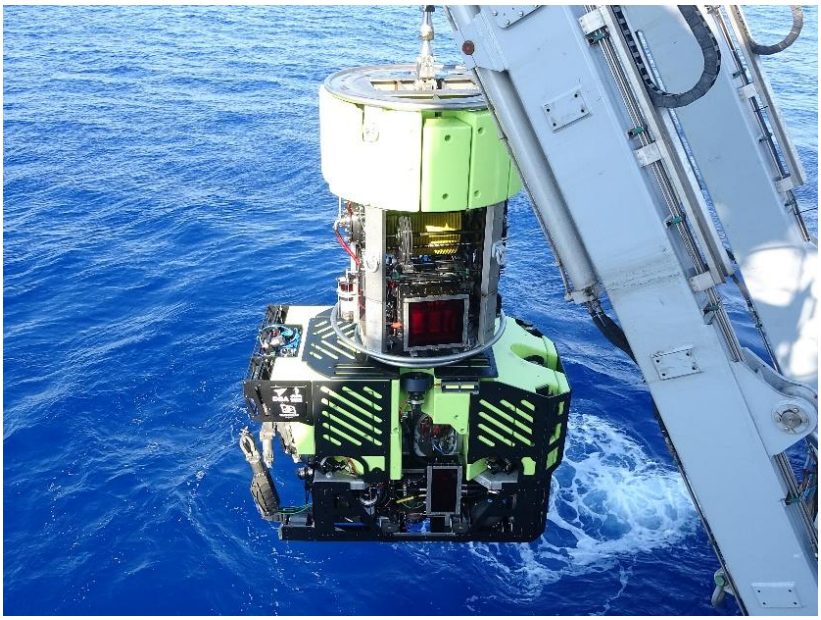
Ce succès est le fruit d'un travail de développement d'un système complexe, conduit en étroite collaboration entre la DGA, l'état-major de la Marine nationale, le Groupe d'intervention sous la mer (GISMER), composante du CEPHISMER (Centre expert plongée humaine et intervention sous la mer), et la société LD Travocean, nouvel acteur de la BITD.

Le démonstrateur financé dans le cadre de France 2030 ayant donné satisfaction, le Ministère des Armées passe à l'échelle. En effet, dans le cadre du programme MFM, la DGA prépare la commande d'un deuxième système ROV, conformément à l'ambition portée par la Stratégie ministérielle de maîtrise des fonds marins.

À propos du plan d'investissement France 2030 :

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non seulement en tant qu'acteur, mais aussi en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée, jusqu'à la production d'un produit ou d'un service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu ? leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité à venir, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement :** pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre, et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).



Crédits : ministère des Armées et des Anciens combattants.

Contacts médias :

Direction générale de l'armement
Service de presse
dga-medias.contact.fct@intradef.gouv.fr
09 88 67 29 25

Centre médias du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

Secrétariat général pour l'investissement
presse.sgpi@pm.gouv.fr

Délégation à l'information et à la communication de la défense DICoD

Centre médias du ministère des Armées
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15